

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 23 MARS 2015 À 19 H 00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Alain Tremblay, en remplacement du
directeur général, et madame Annie Aubin,
greffière adjointe.

La séance est ouverte à 19 h 00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

MANDAT PROFESSIONNEL – PASSERELLE EN ALUMINIUM SUR LA RIVIÈRE PETITE-DÉCHARGE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE 151-09-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma souhaite remplacer la passerelle piétonnière enjambant la rivière Petite-Décharge et renaturaliser les berges de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Inspec Sol inc. » de déposer une offre d'honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique requise dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Inspec Sol inc. » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 18 mars 2015, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme forfaitaire de 21 402,00 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 236-2014 »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

152-09-2015

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.


greffier


maire